

hier soir peu avant 10 heures, j'ai souligné que dans mon intervention au cours de la troisième lecture du bill C-259, je voulais me concentrer sur ce que je considère comme le pire désappointement dans cet énorme projet de loi. Je veux parler du fait que les niveaux d'exemption n'ont été portés qu'à \$1,500 pour les célibataires et à \$2,850 pour les gens mariés. J'ai aussi déclaré hier soir qu'à la fin de mes remarques, cet après-midi, je proposerais un amendement pour demander à la Chambre de se prononcer pour le renvoi de ce bill au comité plénier de la Chambre afin qu'on puisse étudier la façon de remédier à ce vif désappointement.

J'admets, monsieur l'Orateur, que certaines autres choses laissent à désirer, me déçoivent dans le bill, dont j'aimerais bien parler. Mais je ne céderai pas à la tentation, sauf pour les mentionner. J'aurais aimé parler du fait que les allocations au titre des frais professionnels et les allocations pour la garde des enfants ne sont pas assez élevées. J'aurais aimé mentionner le fait que le ministre des Finances (M. Benson) n'a pas prévu la rétroactivité à l'année 1971 des améliorations qui s'appliquent aux personnes âgées. J'aurais aimé parler de ce qu'on fait dans le cas des gains en capital, surtout de la distinction injuste entre le revenu gagné à la sueur de son front, qu'il s'agisse d'un travail manuel, manuel ou autre, et celui qui provient de gains en capital. D'une part, le revenu est imposable dans sa totalité, de l'autre il n'est imposable qu'à 50 p. 100. J'aurais aimé parler aussi de la hausse du crédit d'impôt pour dividendes qui passe de 20 à 33 1/3 p. 100, un autre exemple de distinction injuste entre les riches et les pauvres. J'aurais aussi aimé parler de notre opposition à l'abandon par le gouvernement fédéral de l'impôt sur les biens transmis par décès. Si ces remarques n'avaient pas suffi à montrer pourquoi nous devons voter contre ce bill, nous aurions pu convoquer le député de Duvernay (M. Kierans) comme témoin et faire observer que ce bill ne traite pas des problèmes fondamentaux qui se posent au pays, qu'il ne se préoccupe pas de mettre en valeur des industries de main-d'œuvre pour que nous ne restions pas tout simplement des coupeurs de bois et des porteurs d'eau.

En d'autres termes, ce bill renferme tant de lacunes—sans parler de sa complexité, de son format monstrueux et de la façon dont le gouvernement nous force à l'adopter—que quiconque d'entre nous a foi en la réforme fiscale et en une étude rationnelle et positive de la fiscalité n'a pas d'autre choix que de voter contre lui. J'ai déjà dit que je résisterais à la tentation d'aborder tous les sujets que je viens d'énumérer, car le plus décevant, à mon avis, c'est la façon dont le ministre des Finances (M. Benson) a disposé de la question des niveaux d'exemption. Cet aspect du bill intéresse plus de Canadiens que n'importe quel autre. Tout ce que le gouvernement est censé avoir accompli pour les personnes à revenu modeste se résume à rien quand on se rend compte que le gouvernement va continuer à assujettir les revenus à l'impôt à partir des bas niveaux prescrits dans le bill.

Au cours de mon intervention de quatre ou cinq minutes hier soir, j'ai répété une déclaration que j'avais faite antérieurement, une déclaration entendue peut-être des douzaines de fois au cours du débat, mais que j'estime devoir modifier. J'ai dit hier soir que les niveaux actuels d'exemption, \$1,000 pour les célibataires et \$2,000 pour les personnes mariées, avaient été établis en 1949, soit il y a 22 ans. Que le gouvernement, après 22 ans, ne relève les niveaux d'exemption qu'à \$1,500 pour les célibataires et \$2,850 pour les personnes mariées est insuffisant et consti-

tue en même temps une insulte à la population canadienne. Il est vrai qu'en 1949, il y a 22 ans, les niveaux étaient fixés aux montants actuels de \$1,000 pour les célibataires et de \$2,000 pour les personnes mariées, mais je me suis rendu compte après avoir dit cela hier soir qu'il faudrait faire l'historique de ce qui s'est passé avant 1949, et c'est ce que j'ai fait aujourd'hui. Bref, j'ai contrôlé les faits qui me venaient à la mémoire en consultant les livres d'histoire, y compris le *hansard*, les journaux et ainsi de suite. Je voudrais rappeler à la Chambre que lorsque, en 1949, les niveaux d'exemption ont été fixés à \$1,000 pour les célibataires et à \$2,000 pour les personnes mariées, il s'agissait simplement de rétablir les montants abaissés principalement durant la seconde guerre mondiale.

Les montants de \$1,000 pour les célibataires et de \$2,000 pour les personnes mariées ont été adoptés en 1933, il y a 38 ans. Entre 1933 et 1949, ces montants ont été abaissés; de fait, ils l'ont été jusqu'à \$660 pour les célibataires et à \$1,200 pour les personnes mariées à l'époque d'Ilsey. En 1949, on a simplement rétabli les exemptions fixées en 1933. Lorsque nous comparons les montants de \$1,500 et de \$2,850 avec les montants actuels de \$1,000 et de \$1,500, c'est une erreur de prétendre qu'il a fallu 22 ans pour effectuer ce changement—38 ans se sont effectivement écoulés depuis que les niveaux d'exemption de \$1,000 pour les célibataires et de \$2,000 pour les personnes mariées ont été insérés dans la loi de l'impôt sur le revenu.

J'invite les députés à remonter encore un peu plus loin dans le passé. Ils vont constater qu'à la fin des années 20, alors que les libéraux étaient au pouvoir, ils ont établi les taux à un niveau encore plus élevé. A cette époque, les taux établis étaient de \$1,200 pour les célibataires et de \$2,400 pour les gens mariés. C'est en 1933 que M. Rhodes, alors ministre des Finances dans le cabinet Bennett, a abaissé ces taux à \$1,000 et à \$2,000, en raison des difficultés provoquées par la crise. Monsieur l'Orateur, qu'on prenne l'un ou l'autre de ces points de repère; les \$1,000 et \$2,000 des conservateurs en 1933 ou les \$1,200 et \$2,400 des libéraux à la fin des années 20, il faut reconnaître que le ministre actuel des Finances ne fait littéralement rien...

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): ... en proposant d'accorder aujourd'hui des exemptions de \$1,500 aux célibataires et de \$2,850 aux gens mariés. L'exemption de \$1,500 est majorée de \$300 par rapport à celle de \$1,200 vers la fin des années 20. L'exemption de \$2,850 représente une hausse de \$450 sur les \$2,400 des dernières années 20. Au cours de cette période, le coût de la vie a doublé ou presque triplé. Le pouvoir d'achat du dollar a été réduit de plus de la moitié. Quant au budget national et au produit national brut, ils sont astronomiques comparés à ceux de l'époque. Je dis au ministre des Finances (M. Benson)...

• (5.30 p.m.)

Une voix: Cinq milliards.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une voix dit 5 milliards. Il me semble que c'était 3 milliards. Aujourd'hui, le chiffre dépasse 90 milliards. Devant cette situation, le sympathique ministre des Finances (M. Benson) dont un de ses collègues dit qu'il a un sourire espiègle, nous demande de croire qu'il allège le sort des particuliers à faible revenu, des ouvriers canadiens, parce qu'il relève le niveau des exemptions de façon magnanime et généreuse à \$1,500 pour les célibataires et à \$2,850 pour les